Comment lire ce guide ?

Le guide s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur qui souhaitent obtenir un logement en résidence universitaire.

Ils trouveront des informations précises sur l'ensemble du parc immobilier des Œuvres Universitaires.

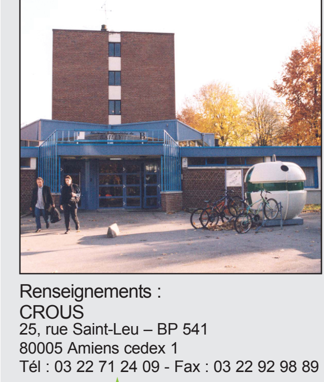
Pour chaque résidence, les informations sont les suivantes :



1 Une situation descriptive
et quelques spécificités

2 Les moyens d'accès
par les transports en commun

3 Les services offerts
sous forme de pictogrammes



Amiens

Résidence du Bailly Est
av. Paul Claudel - Bât. A et B
80025 Amiens cedex 1
Sur le campus à proximité des facultés de Lettres, Langues, Histoire-Géographie, Sciences Humaines, de l'IUT, du CNAM et des Sciences du Sport

- Bus : 2, 6 et 16
- Aménagements pour handicapés

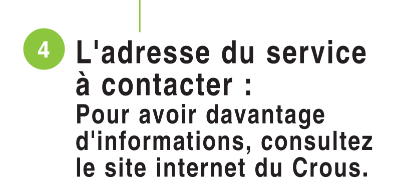
* Logement bénéficiant de l'ALS (ALS : Allocation Logement Social)

Renseignements :
CROUS
25, rue Saint-Leu – BP 541
80005 Amiens cedex 1
Tél : 03 22 71 24 09 - Fax : 03 22 92 98 89

Logements	Nombre	Améngt Handi.	Surface/m²	Kitchenette	Cuisine	Evier	Réfrigérateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/Tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
		dont		Equipements					Sanitaires				Mobilier					Install.	
T1	94		20	•		•	•	2	•	•		•	1	1	1	1	1	•	•
T1Bis	17		37 duplex	•		•	•	2	•	•		•	2	1/2	1	4	1	•	•
T2	4		34	•		•	•	2	•	•		•	1/2	1/2	1	4	1	•	•



LOYERS



4 L'adresse du service à contacter :
Pour avoir davantage d'informations, consultez le site internet du Crous.

5 Le montant du loyer :
A la date d'impression du guide, tous les montants des loyers n'étaient pas connus Il convient de les consulter sur les sites des Crous à partir du 15 janvier 2006.

6 Un tableau descriptif précisant :
- si la cuisine est collective, (noté C), l'équipement mis à la disposition des étudiants, est constitué le plus souvent d'un évier, un réfrigérateur et quelques plaques de cuisson ;
- le nombre de lits, bureaux, tables, chaises ou tabourets, placards par logement.

Signification des pictogrammes utilisés :

Parking

Salle de travail

Salle de fêtes / discothèque

Laverie

Installations sportives

Garage deux roues



Point restauration

Gardiennage / veilleur

Interphone / Digicode / Badge

Bibliothèque / Presse

Badge

Salle informatique

Accés handicapés



Demander un logement au Crous pour la rentrée 2006

> Mode d'emploi

1 Entre le 15 janvier et le 30 avril 2006

1 Vous saisissez votre demande en remplissant un Dossier Social Etudiant (DSE) sur le site internet du Crous de l'académie dans laquelle vous étudiez au moment de votre demande. **Ce Crous est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie en 2006-2007.**

2 Dans votre demande, vous formulez vos vœux d'études dans les académies de votre choix.

3 Une dizaine de jours après cette saisie, le Crous vous envoie en retour un dossier papier récapitulatif. Vous vérifiez les informations que vous avez saisies, vous les modifiez ou les complètez si nécessaire.

4 Vous retournez le plus vite possible le dossier signé au Crous avec les pièces justificatives demandées. Votre demande est prise en compte à la date du RETOUR de ce dossier papier au Crous.

A SAVOIR

Après votre saisie, vous pouvez suivre les différentes étapes du traitement de votre dossier sur le site internet de votre Crous.

2 Fin juin, début juillet

Si vous avez fait votre demande dans les délais (15 janvier - 30 avril) et retourné votre dossier complet et signé, vous recevez une réponse du Crous par courrier vous informant de la suite réservée à votre demande de logement : rejet ou liste d'attente. Dans ce dernier cas, la réponse sera donnée ultérieurement aprés les commissions d'affectation qui se déroulent au cours du mois de juin.

Attention, ceci n'est valable que si vous avez fait votre demande dans les délais.

Si votre demande a été faite ou déposée hors délais, vous n'aurez pas de réponse avant la rentrée de septembre.

Le Dossier Social Etudiant, c'est quoi ?

> C'est un dossier unique qui vous permet de déposer en même temps, votre demande de logement en résidence universitaire Crous et/ou votre demande de bourse de l'Education Nationale.

> Ce dossier est exclusivement saisi sur internet.

> Il vous permet de demander un logement dans ou hors de votre académie d'origine.

> Il faut remplir ce dossier tous les ans !

3 A la rentrée de septembre

Vous prenez possession du logement Crous qui vous a été attribué, après vous être mis en contact avec la résidence universitaire.

Si vous êtes en liste d'attente, vous reprenez contact avec votre Crous selon les modalités prévues.

Si vous n'avez pas de logement, vous pouvez contacter le service "Logement en ville" du Crous qui pourra vous fournir des offres de location chez des propriétaires.

IMPORTANT

Si, lors de la constitution de votre dossier, vous n'avez pas effectué de vœux dans l'académie où vous étudiez à la rentrée, votre Crous peut transferez votre dossier. Vous devez prendre contact avec votre Crous d'accueil qui vous indiquera les possibilités locales de logement.

Se connecter

> La demande se fait uniquement sur internet, à l'adresse indiquée par le Crous, ou, à défaut via le site *www.cnous.fr*

Les documents nécessaires pour saisir votre demande

> L'avis fiscal 2004 de vos parents (ligne revenu brut global).

> Votre numéro d'étudiant (INE) figurant sur la carte d'étudiant ou votre numéro d'élève (BEA) figurant sur la confirmation d'inscription au baccalauréat.

> Les questions les plus fréquentes

1. Qui peut demander un logement au CROUS ?

Les logements CROUS sont ouverts à tous les étudiants inscrits dans un établissement supérieur ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante. Même si vous ne dépendez pas d'un établissement d'enseignement de l'Education Nationale, vous pouvez demander un logement CROUS.

2. Si je ne suis pas boursier, puis-je tout de même obtenir un logement CROUS ?

Les logements CROUS sont réservés en priorité aux étudiants dont la famille dispose de faibles revenus. Cependant, en fonction des places disponibles, les étudiants non boursiers peuvent être acceptés en résidence CROUS. En cours d'année, des places peuvent également se libérer.

3. Si je suis étudiant étranger, comment faire pour demander un logement CROUS ?

Les étudiants étrangers doivent se renseigner directement auprès de leur université d'inscription ou de leur CROUS d'accueil pour connaître les possibilités locales de logement.

4. Je n'ai pas d'accès internet, où me connecter ?

Le Crous met à votre disposition des ordinateurs en libre service dans ses services, restaurants et résidences.

Un accès est également possible dans votre établissement.

5. J'étais déjà logé par un CROUS cette année, dois-je refaire une demande pour l'année prochaine ?

Oui, il faut renouveler sa demande chaque année entre le 15 janvier et le 30 avril.

6. Quels sont les types de logements loués par les CROUS ?

Les CROUS disposent d'un parc de 150 000 logements : 95 000 chambres et 55 000 appartements.

> Les chambres meublées dans des résidences dites traditionnelles :

Il s'agit de chambres meublées d'environ 10m2 situées dans des résidences collectives. Ces résidences sont équipées d'espaces collectifs.

> Les chambres meublées réhabilitées :

Dans les résidences réhabilitées, la chambre de 10 m² peut intégrer des équipements sanitaires et disposer d'un accès internet.

> Les nouvelles résidences :

Ces résidences proposent des studios comprenant un coin cuisine, une salle de bain et un confort intérieur particulièrement soigné. Des services collectifs peuvent également être mis à la disposition des étudiants selon les sites.

> Les appartements HLM :

Ces appartements sont généralement meublés par les CROUS. Ils sont plus particulièrement destinés aux couples.

7. Comment sont attribués les logements CROUS ?

Les attributions sont prononcées par le directeur du CROUS à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourse.

8. Quelles sont les aides au logement dont peuvent bénéficier les locataires des CROUS ?

Pour payer son loyer, l'étudiant peut bénéficier, sous conditions de revenus, d'aides financières gérées par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

>> Dans les résidences traditionnelles, l'étudiant peut recevoir une allocation logement à caractère social (ALS). Le montant de cette aide dépend de la situation personnelle de l'étudiant.

>> Dans les studios des nouvelles résidences et les appartements HLM conventionnés, l'étudiant a droit à une aide personnalisée au logement (APL).

Chaque étudiant doit constituer par internet son dossier de demande d'ALS ou d'APL auprès de la CAF (*www.caf.fr*)

Ces aides sont versées directement au CROUS. L'étudiant paiera alors la part du loyer restant à sa charge.
L'étudiant logé est exempté de la taxe d'habitation.

9. Quels sont les montants moyens des loyers CROUS ?

Les montants des loyers sont indiqués directement sur le site internet du Crous, au moment de la demande.

>> Pour une chambre, le loyer moyen - hors déduction de l'aide au logement (APL ou ALS) - est de 130 € par mois.

>> Pour une chambre rénovée, le loyer - hors déduction de l'aide au logement (APL ou ALS) - est de 200 € en moyenne par mois.

>> Pour un studio, le loyer moyen - hors déduction de l'aide au logement (APL ou ALS) - est de 230 € par mois (hors charges et complément de mobilier).

ATTENTION

Ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales versées aux parents pour les enfants de moins de 20 ans, il faut donc choisir.

10. Quelle est la durée d'un bail CROUS ?

Les logements sont attribués pour une durée de 8, 9, 10, ou 12 mois. La chambre est en règle générale mise à la disposition des étudiants pour une durée de 9 mois, les studios pour une période de 12 mois. La durée du séjour peut être modulée pour tenir compte de la mobilité des étudiants.

11. Quelles sont mes voies de recours en cas de contestation ?

> Le recours gracieux ou hiérarchique :

sans condition de délais, formulé auprès du directeur du CROUS. En cas de rejet de ce recours il est possible de former un recours contentieux. Il interviendra dans un délai de 2 mois à compter de la décision de rejet. Un deuxième recours gracieux ou hiérarchique ne prolonge pas les recours du contentieux.

> Le recours contentieux :

formulé devant le tribunal administratif du ressort de l'académie, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet.

Une décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

12. Puis-je bénéficier du Loca-Pass ?

Les aides Loca-Pass (avance du dépôt de garantie + caution en garantie du loyer et des charges) proposées par les organismes collecteurs du 1% Logement, peuvent être accordées aux étudiants boursiers d'État dès réception de leur notification conditionnelle de bourse. Ces aides s'adressent également aux étudiants salariés du privé.

Informations sur le site :
www.aidologement.com

Corse.qxd 24/01/2006 14:25 Page 4

CROUS de Corse

7, avenue Jean Nicoli – BP 55
20250 Corte
Tél : 04 95 45 30 00 – Fax : 04 95 61 53 11
Site internet : www.cnous.fr

L'académie de Corse compte 5 000 étudiants.
Le CROUS de CORTE gère 5 résidences où sont logés 788 étudiants.



Renseignements :
Résidence Grossetti
Tél. : 04 95 46 12 66 / 04 95 45 30 09

Corte

Résidence Grossetti 020 et 024
7, av. Jean Nicoli
20250 Corte

2 bâtiments récents sur le campus de la faculté des Sciences à proximité de la cafétéria

• Aménagements pour handicapés

* Logement bénéficiant de l'APL
(APL : aide personnalisée au logement)



Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m²	Kitchenette	Cuisine	Evier	Réfrigérateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/Tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
		dont		Equipements					Sanitaires				Mobilier					Install.	
Chambre	95	2	12				•		•	•		•	1	1		1	1	•	•

LOYER Consulter le site internet du CNOUS



Renseignements :
Résidence Grossetti
Tél. : 04 95 46 12 66 / 04 95 45 30 09

Corte

Résidence Grossetti 025
7, av. Jean Nicoli
20250 Corte

1 bâtiment ancien sur le campus de la faculté des Sciences avec cafétéria

Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m²	Kitchenette	Cuisine	Evier	Réfrigérateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/Tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
		dont		Equipements					Sanitaires				Mobilier					Install.	
Chambre	130		12				•		•	•		•	1	1		1	1	•	•
Chambre dble	15		12				•		•	•		•	2	2		2	1	•	•



LOYERS Consulter le site internet du CNOUS



Renseignements :
Résidence Pascal Paoli I
Tél. : 04 95 45 30 08

Corte

Résidence Pascal Paoli 1
7, av. Jean Nicoli
20250 Corte

A proximité de la faculté de Droit et de Lettres, du restaurant universitaire et de la cafétéria

• Aménagements pour handicapés

Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m²	Kitchenette	Cuisine	Evier	Réfrigérateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/Tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
		dont		Equipements					Sanitaires				Mobilier					Install.	
Chambre	200		13				•		•	•		•	1	1		1	1	•	•

LOYER Consulter le site internet du CNOUS



Renseignements :
Résidence Pascal Paoli II
Tél. : 04 95 45 30 08

Corte

Résidence Pascal Paoli 2
7, av. Jean Nicoli
20250 Corte

A proximité de la faculté de Droit et de Lettres, du restaurant universitaire et de la cafétéria

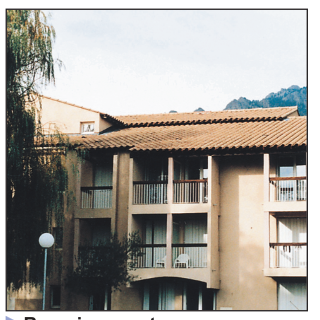
• Aménagements pour handicapés
+ téléphone

* Logement bénéficiant de l'APL
(APL : aide personnalisée au logement)

Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m²	Kitchenette	Cuisine	Evier	Réfrigérateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/Tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
		dont		Equipements					Sanitaires				Mobilier					Install.	
Chambre	195		26	•	•	•	•	2	•	•		•	1	1		1	1	•	•



LOYER Consulter le site internet du CNOUS



▶ **Renseignements :**
Résidence Porette
Tél. : 04 95 46 12 66 / 04 95 45 30 09

Corte

Résidence Porette
quartier Porette
20250 Corte

Un bâtiment situé à proximité des installations sportives de la ville, de la restauration universitaire et des cafétérias

• Aménagements pour handicapés + téléphone

* Logement bénéficiant de l'APL
(APL : aide personnalisée au logement)

Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m²	Kitchenette	Cuisine	Evier	Réfrigérateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/Tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
		dont		Equipements					Sanitaires				Mobilier					Install.	
Chambre	128	2	12	•	•	•	•	2	•	•		•	1	1		1	1	•	•

▶ **LOYER** **Consulter le site internet du CNOUS**



▶ **Renseignements :**
Résidence Central Fac
Tél. : 04 95 45 21 04 (DVE)
/ 04 95 45 32 39 (Office du Logement en Ville)

Corte

Résidence Central Fac
quartier de la gare
20250 Corte

Résidence à proximité des facultés de Sciences, Droit et lettres et du Centre ville.

* Logement bénéficiant de l'ALS
(ALS : allocation logement social)

Logements	Nombre	Aménagt Handi.	Surface/m²	Kitchenette	Cuisine	Evier	Réfrigérateur	Plaques cuisson	Lavabo	Douche	Baignoire	WC	Lit	Bureau	Table	Chaise/Tabouret	Placard	Prise téléphone	Prise TV
		dont		Equipements					Sanitaires				Mobilier					Install.	
Studio	70		22	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1



▶ **LOYER** **Consulter le site internet du CNOUS**